

La collaboration institutionnelle au cœur de la réglementation de la pêche côtière à Kiribati

L'atelier national de consultation sur la réglementation en matière de pêche côtière à Kiribati, organisé au titre du projet de gouvernance de la pêche côtière et financé par le Gouvernement néo-zélandais, a permis à Kiribati de renforcer considérablement la gouvernance de ce secteur. Quelque 30 représentants de différents ministères de Kiribati (Pêche et Valorisation des ressources marines ; Intérieur ; Condition féminine, Jeunesse et Affaires sociales ; Environnement, Aménagement foncier et Développement agricole ; et Justice), des membres d'une association de pêcheurs locaux, des bailleurs de fonds, ainsi qu'une équipe de la Communauté du Pacifique (CPS) et du projet Pathways se sont réunis à Tarawa du 8 au 9 mai 2018. Cet atelier était l'occasion pour des acteurs clés du secteur de se retrouver, de partager des informations et expériences, et d'envisager des projets de coopération.

Teue Baikarawa, ministre déléguée de la Pêche et de la Valorisation des ressources marines de Kiribati, a ouvert la réunion en déclarant que cet atelier marquait pour son ministère une *étape décisive* vers une gestion durable de la pêche côtière. Elle a fait remarquer que la pêche côtière avait été un moyen de subsistance pour des générations entières d'I-Kiribati et a souligné l'importance des savoirs traditionnels en écologie marine dans la gestion de ressources. La ministre déléguée a énuméré plusieurs facteurs contribuant à l'appauvrissement des ressources halieutiques côtières, comme la croissance démographique, les difficultés d'application de la législation, l'impact du changement climatique et la pollution marine d'origine terrestre. Elle a souligné la nécessité de privilégier une gestion efficace de la pêche côtière, ainsi que l'importance de réunir des acteurs clés du secteur en vue d'adopter une démarche globale et cohérente.

Des exposés présentés par les ministères de la Pêche et de la Valorisation des ressources marines et de la Justice ont donné le ton en résumant la législation sur la pêche en vigueur à Kiribati ainsi que la teneur du projet de réglementation (protection de certaines ressources marines). Au cours d'autres exposés, le ministère de l'Environnement, de l'Aménagement foncier et du Développement agricole a ensuite présenté les aspects de la loi sur l'environnement relatifs aux espèces et aires protégées, ainsi que son expérience de l'application de la loi. Le ministère de l'Intérieur a, pour sa part, précisé le rôle des conseils insulaires et le processus à suivre pour formuler des réglementations locales en matière de pêche ; enfin, le ministère de la Condition féminine, de la Jeunesse et des Affaires sociales a évoqué la possibilité pour des associations locales dotées de la personnalité juridique de participer à la gestion communautaire de la pêche côtière. Les participants à l'atelier ont ensuite mené de longs débats approfondis sur la portée de projets de réglementation en matière de pêche côtière et d'octroi de permis, l'échelon gouvernemental auquel les différentes questions seraient les mieux traitées, des aspects techniques de la gestion de la pêche côtière et la manière d'inscrire les efforts de gestion communautaire des ressources locales dans la réglementation.

Cet atelier a été l'occasion pour les participants de mieux comprendre le rôle et les responsabilités de chaque ministère, et de repérer où leurs intérêts se recoupent dans le domaine de la pêche côtière. La portée et la teneur de la proposition de réglementation sur la pêche côtière ont été considérablement clarifiées, et le service de la pêche côtière du ministère de la Pêche et



De droite à gauche : Taati Eria, Responsable des pêches du ministère de la Pêche et de la Valorisation des ressources marines de Kiribati, a animé l'atelier sous la supervision de Ian Bertram et Teue Baikarawa.
Crédit photo : Ariella D'Andrea, CPS

de la Valorisation des ressources marines continuera d'œuvrer aux côtés du ministère de la Justice, avec le soutien de la CPS et du projet Pathways, pour finaliser ce projet. Cet atelier a également jeté les bases d'une coordination et d'une collaboration continues entre le ministère de la Pêche et de la Valorisation des ressources marines et les ministères clés, garantissant ainsi un soutien durable en matière de gestion de la pêche côtière à Kiribati au profit des générations présentes et futures. Au mois d'octobre, la CPS accueillera pendant deux semaines des fonctionnaires des ministères de la Pêche et de la Valorisation des ressources marines et de la Justice en vue de mettre au point le projet de réglementation.

Pour plus d'information :

Ruth Davis

*Maître de conférences en droit,
Université de Wollongong (Australie)
rdavis@uow.edu.au*

Ariella D'Andrea

*Conseillère juridique pour les pêcheries côtières
et l'aquaculture à la CPS
AriellaD@spc.int*